

# Conditions Gold Loungebox On the go

- La présente offre est valable du 1 mai 2025 au 31 décembre 2025 inclus dans le restaurant Black Pearls à Brussels Airport (Terminal A, Schengen).
- L'offre est uniquement valable pour les Cartes Gold émises en Belgique ou au Luxembourg.
- L'offre Loungebox On the go prévoit un maximum de 2 visites par mois et par Compte Carte Gold. Ces visites peuvent être uniquement effectuées par le Titulaire de Carte Gold principale. Le nombre/solde de visites est visible sur le voucher dans l'Amex Experiences App. Tout solde de visite éventuel expire à 23h59 la veille du 1er jour du nouveau mois.
- L'offre American Express Loungebox On the go comprend 1 plat et 1 boisson au choix. La box Sushi Gourmand et le champagne ne sont pas compris dans cette offre.
- Les boissons ou plats supplémentaires ou les boissons ou plats non compris dans l'offre sont payants.
- L'offre est personnelle ; le nom mentionné sur votre carte d'embarquement doit être le même que celui mentionné sur votre voucher Amex Experiences App.
- Veuillez noter qu'une vérification active et approuvée dans l'Amex Experiences App (« voucher ») est indispensable pour pouvoir profiter de l'offre. Après avoir scanné le QR code du restaurant Black Pearls, le voucher est actif et valable 10 minutes. Une minuterie s'affiche sur le bon d'achat de l'application. Il ne vous est pas possible de profiter de cette offre sur simple présentation de votre Carte Gold physique ou numérique. Le Titulaire ne pourra générer de nouveau voucher que 6 heures après émission du premier voucher.
- L'offre n'est pas valable pour les voyageurs arrivant à Brussels Airport ou les voyageurs qui ont décidé de visiter un salon d'aéroport Priority Pass.
- L'offre est valable pendant les heures d'ouverture du restaurant Black Pearls.
- Pour cette offre, American Express collabore avec le restaurant Black Pearls (exploité par Autogrill Belgique SA/NV), qui est entièrement responsable de l'exécution de l'offre.
- American Express se réserve le droit de modifier la date de fin de cette action. Le cas échéant, les Titulaires seront avertis de ce changement en temps utile.
- En cas d'utilisation abusive de l'offre, des frais pourront être facturés au Titulaire de Carte.

